

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

En application de la Loi sur la Sécurité Financière du 1er août 2003, je rends compte à l'Assemblée Générale, par ce rapport, en tant que Président du Conseil d'Administration de DELACHAUX, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil au cours de l'exercice 2006, des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Le périmètre du présent rapport est limité à la société DELACHAUX, ses filiales étant détenues majoritairement, directement et indirectement par elle.

I – PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1/ RÈGLES SPÉCIFIQUES DE FONCTIONNEMENT ET D'ORGANISATION DU CONSEIL

1-a - Composition du Conseil d'Administration

Les statuts disposent que le Conseil d'Administration comprend entre 3 et 18 membres. A ce jour, le Conseil est composé de 6 membres. La liste incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés est mentionnée dans la section XIV du rapport du Conseil à l'Assemblée Générale.

1-b - Délais moyens de convocation du Conseil

Les délais moyens de convocation du Conseil constatés sont de 15 jours environ, suivant un calendrier fixé annuellement

1-c - Représentation des administrateurs

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil par un autre administrateur. Le mandat doit être donné par écrit.

1-d - Présidence des séances du Conseil

Les séances du Conseil sont présidées par le Président ou en son absence, par un vice-Président ou un administrateur délégué par le Conseil.

1-e - Information des administrateurs

L'ensemble des pièces à l'appui des points à l'ordre du jour des Conseils Administrations est systématiquement joint à la convocation du conseil. Par ailleurs il est rappelé que chaque administrateur peut se faire communiquer les informations qui lui semblent nécessaires à l'accomplissement de sa fonction.

1-f - Invité du Conseil

Au cours de l'exercice, le Directeur Général a assisté à l'ensemble des séances du Conseil et a été entendu par le Conseil à l'occasion des discussions portant sur les comptes sociaux et consolidés de DELACHAUX et sur les budgets et les prévisions à moyen termes du groupe.

Il a également participé à toutes les discussions préalables à la définition des stratégies du groupe.

2/ FRÉQUENCE DES RÉUNIONS DU CONSEIL ET TAUX DE PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS

Le Conseil se réunit autant de fois que nécessaire, pour une revue trimestrielle de l'activité et l'examen des points prévus à l'ordre du jour.

Le Conseil s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice 2007. Le taux de présence a été de 100 %. Sur les 5 séances du Conseil tenues au cours de l'exercice, 5 séances ont été présidées par le Président.

3/ SUJETS EXAMINÉS LORS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration dont la mission principale est de déterminer les orientations de l'activité de la société et de veiller à leur mise en oeuvre a notamment examiné ou adopté lors des différentes réunions les points suivants:

- revue financière (budget et résultats)
- revue de l'activité (écoulée et perspectives)
- examen et approbation des recommandations faites par les comités qui se sont tenus entre deux réunions du conseil d'administration
- composition et fonctionnement de la direction générale et du conseil d'administration: désignation des membres des comités stratégiques, d'audit et de rémunérations, établissement du règlement du comité stratégique, rémunérations des administrateurs et du directeur général, autorisation au directeur général d'accorder des cautions, avals ou garanties dans le cadre d'une enveloppe globale, approbation des conventions réglementées.
- organisation générale du groupe
- octroi de cautions, garanties
- arrêté des comptes annuels et semestriels
- opérations stratégiques (opérations d'acquisition, de création de filiales, de cession ou d'arrêt d'activité)
- augmentation de capital de filiales
- augmentation de capital du groupe, et
- préparation et convocation de l'assemblée générale mixte annuelle

4/ COMITÉS SPÉCIALISÉS

4-a – Le Comité stratégique

Il est composé de Monsieur François DELACHAUX, en qualité de Président, Monsieur Emmanuel THILLAYE du BOULLAY en qualité de Secrétaire, Madame Marie DELACHAUX et Monsieur Stéphane DELACHAUX.

Ce comité a notamment pour objet d'évaluer et de donner au conseil d'administration son opinion sur les orientations stratégiques proposées par la société

Au cours de l'exercice 2007, ce comité s'est réuni cinq fois. Tous les membres étaient présents.

Les travaux du Comité ont consisté à analyser les positions concurrentielles de chacune des activités et ses synergies avec les autres activités du groupe, à examiner les alternatives afin de déterminer et retenir les investissements et les choix pour le futur»

4-b - Le Comité d'audit

Il est composé de Monsieur Emmanuel THILLAYE du BOULLAY en qualité de Président, Monsieur Michel SARAZIN en qualité de Secrétaire et Monsieur Patrick BOMMART.

Le comité d'audit a pour mission d'émettre un avis sur les méthodes comptables employées pour établir les comptes et sur l'organisation de l'audit interne du groupe. Il s'informe notamment auprès du Directeur Général, du Directeur Financier ainsi que des commissaires aux comptes de la société.

En outre, le Comité a entendu les conclusions des commissaires aux comptes sur les comptes. Il s'est assuré que les moyens mis en oeuvre par le Groupe permettaient à ceux-ci de remplir leurs missions.

Ce comité s'est réuni trois fois en 2007 (1 fois en avril pour l'examen des comptes de l'exercice 2007, 1 fois en septembre pour l'examen des comptes semestriels 2007 et 1 fois en décembre sur questions diverses). Le taux de présence a été de 100%.

4-c- Le Comité des Rémunérations

Il est composé de Madame Marie DELACHAUX, Secrétaire, Monsieur Patrick BOMMART et Monsieur Michel SARAZIN, Président.

Ce comité a notamment pour mission :

- D'étudier et faire des propositions quant à la rémunération du Directeur Général ;
- De proposer au Conseil des règles de répartition des jetons de présence ;
- Et d'examiner toute question que lui soumettrait le Président et notamment les projets d'augmentation de capital réservées aux salariés.

Le Comité des Rémunérations s'est réuni 4 fois en 2007. Le taux de présence a été de 100 %.

5/ CONVENTION DE L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Au cours de l'exercice, sont intervenus des conventions nouvelles de l'article L.225-38 du Code de Commerce autres que des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales dont la liste a été présentée au Conseil du 17 septembre 2007 et approuvée par lui. Ces nouvelles conventions réglementées ont été approuvées préalablement par le Conseil et sont visées dans le rapport des commissaires aux comptes.

II – MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE ET LIMITATION DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Il est rappelé que le Conseil de la société a opté pour la séparation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général au 25 mars 2004.

Le Conseil veille au respect de la gouvernance et notamment le respect de la limitation des pouvoirs respectifs du Conseil et de la Direction Générale tel que défini dans la charte.

DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE DE CAUTIONS, AVALS ET GARANTIES – ART. L225.35 DU CODE DU COMMERCE

Le Conseil a autorisé le Directeur Général à émettre au nom de la société des cautions, avals et garanties dans la limite d'un montant de **10 millions d'euros** et à poursuivre les cautions, avals et garanties précédemment délivrés. A cet égard une analyse des cautions en cours et échues est faite à chaque conseil. Cette autorisation donnée pour une période de douze mois, expire le 31 décembre de chaque année.

III – DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Dans le cadre de la poursuite de ses activités et de sa stratégie, le groupe DELACHAUX fait face à un certain nombre de risques et aléas, provenant de sources internes ou externes.

En vue d'y remédier, le groupe DELACHAUX a mis en place une organisation adaptée ainsi que des procédures dont l'objectif est d'identifier, de quantifier et de s'assurer que le groupe DELACHAUX s'est doté de moyens suffisants pour se prémunir de tels risques. L'objectif de cette structure est aussi de conforter l'entreprise dans l'atteinte de ses objectifs opérationnels et stratégiques.

Le contrôle interne fait partie intégrante de la stratégie du groupe DELACHAUX. Il s'applique dans toutes les filiales du groupe. Le contrôle interne mis en oeuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

1/ ORGANISATION GÉNÉRALE DU CONTRÔLE INTERNE

Le Directeur Général, assisté du Directeur Financier du groupe, a défini et mis en place le système de contrôle interne de la société en vue d'assurer :

- le maintien et l'intégrité des actifs,
- la fiabilité des flux d'informations

Ce système de contrôle interne recouvre principalement :

- Le pilotage de l'activité du groupe au travers de la mise en place d'une procédure de reporting d'activité, de résultat et de bilan dont la périodicité d'établissement et d'analyse est mensuelle.
- L'organisation des arrêtés comptables au travers de la mise en place d'une procédure biannuelle de clôture des comptes et de production de comptes consolidés
- L'établissement trimestriel du chiffre d'affaires consolidé au travers d'une procédure de reporting spécifique et l'accomplissement des parutions légales
- Une procédure budgétaire qui démarre en septembre et se termine mi-décembre avec la consolidation de l'ensemble des budgets, une actualisation des budgets étant réalisée au mois de juillet.

2/ ORGANISATION DU GROUPE

DELACHAUX S.A. est une société dont les actifs sont ceux de son activité industrielle propre dans les

Métaux, la Conductique et l'Injection, ainsi que ses participations dans ses filiales; à côté de son activité industrielle directe, la maison mère a pour fonction de :

- Définir et mettre en oeuvre la stratégie du groupe,
- Superviser la gestion des filiales (ressources humaines, communication, achats..),
- Assurer les relations avec la communauté financière (banques, Bourse...),
- Mettre en place et suivre des procédures communes (reporting, contrôle de gestion, comptabilité...)

Le groupe DELACHAUX est organisé en divisions que sont le Ferroviaire, la Conductique, les Métaux, les Aciers Spéciaux et l'Injection.

Chaque division est autonome et dispose d'une organisation opérationnelle propre (Direction Générale, Direction Financière, contrôle de gestion, etc.). La société mère est présente au Conseil d'Administration ou comité de surveillance des principales filiales.

Le management des principales filiales opérationnelles du groupe DELACHAUX rapporte directement à la direction générale du groupe ou à la direction financière le cas échéant sur les sujets qui la concernent directement.

3/ MISE EN OEUVRE DU CONTRÔLE INTERNE

Les activités de contrôle de l'information comptable et financière sont des éléments majeurs du contrôle interne. Elles s'appuient sur la revue des différents arrêtés de résultat et reporting établis par le groupe.

3-1/ - Clôture des comptes

Toutes les sociétés du groupe DELACHAUX procèdent à des arrêtés de comptes dans les conditions légales les 30 juin et 31 décembre de chaque année. Un outil de saisie des données de consolidations commun à toutes les sociétés a été fourni par la Direction du Groupe.

Les comptes intermédiaires ou annuels ainsi que la liasse de consolidation sont audités par les commissaires aux comptes avant leur transmission au siège social pour traitement et production des comptes consolidés. Chaque arrêté donne lieu à une réunion de synthèse entre la direction du groupe et les directions des divisions visant à définir les options à retenir pour ces arrêtés.

Les comptes consolidés du groupe sont établis par sa direction financière selon les principes en vigueur et font l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes. La direction financière utilise le logiciel de consolidation Cartesis. A l'issue de ces arrêtés, il est procédé aux publications légales.

3-2/ - Reporting d'activité

Toutes les filiales, directes et indirectes du groupe DELACHAUX renseignent les tableaux de reporting, dont le format a été défini au siège, et qui comprennent les indications d'activité suivantes :

- le niveau de facturation du mois et cumulé,
- le montant des prises de commandes du mois,
- le montant du carnet de commandes

Ces tableaux de reporting sont transmis au siège social le cinq de chaque mois et sont assortis des notes et commentaires nécessaires à leur analyse et à leur compréhension. Une synthèse est effectuée par la Direction du Groupe.

3-3/ - Reporting de résultat

Toutes les filiales, directes et indirectes du groupe DELACHAUX établissent de façon mensuelle un compte de résultat selon le format défini par le siège ainsi qu'un bilan. Ces éléments, assortis des commentaires nécessaires à leur compréhension et analyse des écarts par rapport au budget, sont transmis au siège social le vingt de chaque mois. Une synthèse est effectuée par la Direction du Groupe.

3-4/- Chiffre d'affaires trimestriel consolidé

Selon le calendrier légal, le Groupe publie son chiffre d'affaires consolidé trimestriel. Ce chiffre est arrêté selon les mêmes modalités que celles décrites au paragraphe 3-3.

3-5/- Adaptation du Groupe aux nouvelles obligations de publication périodique

Pour se conformer aux nouvelles obligations de publication, le Groupe va se baser :

- pour les rapports trimestriels, sur les reportings d'activité, de résultat et ses discussions avec le management des filiales, directes et indirectes et l'établissement de comptes consolidés simplifiés
- le rapport semestriel 2008 sera établi dans le délai de deux mois, une action pour réduire les délais de publication ayant été menée au sein du Groupe.

Par ailleurs, la Direction Générale analyse périodiquement la performance et la correcte application du système de contrôle interne dans les entités opérationnelles et les départements supports du groupe. Réalisées généralement par un contrôleur technique ou financier du siège, elles consistent principalement :

- à s'assurer de l'efficacité de l'organisation en fonction des objectifs fixés par le Groupe,
- à analyser la correcte application et la pertinence des procédures de contrôle interne et définir les plans

d'amélioration,

- de façon générale, à identifier les risques inhérents à l'activité et évaluer les processus en place pour y remédier.

4/ ELABORATION ET CONTRÔLE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE DES ACTIONNAIRES

Le Président du Conseil et le Directeur Général, aidés du Directeur Financier du groupe définissent la politique de communication financière. Après la validation des comptes semestriels et annuels par le Comité d'Audit, le Conseil d'Administration et les commissaires aux comptes du groupe, une réunion SFAF est organisée au cours de laquelle les résultats du groupe sont présentés. En outre, le groupe fait appel à des conseils extérieurs en matière juridique, fiscale et sociale.

IV PRINCIPES ET REGLES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le Directeur Général perçoit une rémunération composée d'un salaire incluant une part fixe et une part variable, ainsi que de l'attribution d'actions gratuites. Elle fait l'objet d'une proposition par le Comité des rémunérations, révisée annuellement en fonction d'éléments de comparaison avec des sociétés similaires et des performances de la société. L'élément clef de la détermination de la part variable du salaire est le ratio résultat net sur chiffre d'affaires ; pour les actions gratuites, il existe des conditions d'attribution essentiellement liées à la progression du résultat net par action et du résultat opérationnel courant consolidé. Par ailleurs le Directeur Général bénéficie d'une « retraite chapeau » dont les caractéristiques et critères d'attribution sont en ligne avec les pratiques de marché.

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
FRANÇOIS DELACHAUX**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007

établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Delachaux S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Delachaux S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président du conseil d'administration de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France.

Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président du conseil d'administration ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président du conseil d'administration.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 23 avril 2008

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Laurent Genin

Associé

Courbevoie, le 23 avril 2008

Mazars & Guérard

Mazars

Cyrille Brouard

Associé